

Lise DEMAILLY, professeure de sociologie à l'Université de Lille 1

✓ **Au départ, vous avez une formation en philosophie...**

LD: Pendant longtemps, la discipline qui m'a le plus intéressée était l'histoire, avant que je ne découvre la philosophie. J'avais même envisagé son enseignement comme métier; j'y avais été encouragée, ma mère étant institutrice. Mais j'ai rapidement éprouvé de l'insatisfaction par rapport à la philosophie en ce qu'elle ne me permettait pas de comprendre le monde social. J'étais professeure d'école normale au moment de la réforme du collège unique en France¹. Par les récits des stagiaires, je me suis rendu compte d'une énorme souffrance des enseignants perdus dans cette innovation qui, *a priori*, semblait rationnelle: certains, habitués à de bons élèves, se retrouvaient face à des étudiants moyens qu'ils ne parvenaient pas à intéresser et par lesquels ils se faisaient chahuter; d'autres se sentaient dévalorisés d'avoir des élèves plus difficiles encore. La philosophie, démarche déductive qui travaille sur des concepts, me paraissait insuffisante pour comprendre ces énigmes. J'avais le besoin d'aller à la rencontre des gens pour les écouter et connaître leur vision des choses. La sociologie me semblait correspondre le mieux à cette démarche.

Je me suis donc réinscrite à l'École pratique des Hautes Études à Paris; j'ai hésité entre plusieurs enseignants avant de décider de faire ma thèse avec Pierre BOURDIEU; le sujet était: les enseignants de collège. En partant de la grande diversité des pratiques professionnelles et des représentations (sur ce que doit faire un élève en classe ou sur ce qui doit être enseigné), j'ai voulu comprendre la genèse des styles pédagogiques des enseignants, styles composés de manières d'être, mais aussi de choix des contenus et des méthodes. Cette compréhension se trouve, pour une bonne part, dans la trajectoire des personnes et dans leur rapport à l'école: a-t-elle été source de libération, d'émancipation sociale ou, au contraire, signe de déclin social? J'ai aussi approché l'effet établissement - ce qui est légitime ici ne l'est pas ailleurs -, ce qui montre le rôle fondamental du chef d'établissement.

✓ **Comment concilier cette observation de l'influence personnelle des enseignants ou des chefs d'établissement et la perspective plutôt égalitariste de l'école républicaine?**

LD: La volonté de l'école républicaine est effectivement d'être égale et équitable pour tous, mais en sachant qu'elle est faite par des hommes et des

femmes qui ont des caractéristiques personnelles, psychologiques, sociologiques... C'est pour cette raison que l'institution a un rôle à jouer pour essayer de réguler les différences de pratiques, en ce qu'elles pourraient être source d'inégalité, pas en ce qu'elles sont source de richesse, bien sûr.



"J'avais le besoin d'aller à la rencontre des gens pour les écouter et connaître leur vision des choses"

✓ **Une fois réalisée votre thèse chez BOURDIEU...**

LD: Comme je m'étais intéressée aussi à la question de l'échec scolaire et de la lutte contre les inégalités scolaires, lors de la création des MAPPEN (Missions Académiques de Formation des Personnels de l'Éducation Nationale) en 1981, j'y ai vu une opportunité plus efficace pour la transformation du système éducatif que la formation initiale. Ainsi, je suis devenue responsable d'un réseau de formation continue dans lequel je coordonnais le travail d'une quarantaine de formateurs qui proposaient des stages, des réponses à des demandes d'établissements, de l'accompagnement, des stages intercatégoriels (enseignants, chefs d'établissement)... J'étais à la fois acteur et sociologue. Nous avons inventé des formes de formation continue intéressantes. Ce travail a également alimenté, quelques années plus tard, ma recherche sur l'efficacité de la formation continue.

✓ **Ensuite, c'est l'université...**

LD: Oui, j'ai obtenu un poste à l'université, tout d'abord pendant trois ans en sociologie des organisations. Puis, lors de la création des IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) en 1991, j'ai collaboré à la mise en place de l'IUFM expérimental de Lille et accepté la fonction de Directeur adjoint chargé de la recherche et de la formation des formateurs. Il s'agissait de créer une culture commune entre des formateurs d'origines différentes: des professeurs d'école normale, des universitaires, des formateurs MAPPEN, des conseillers pédagogiques. Or, leurs habitudes, leurs pratiques étaient très différentes, voire divergentes; cela constituait un véritable défi.

En 1998, j'ai obtenu un poste de professeure à l'Université de Lille 1. J'ai mené des recherches sur l'audit lillois qui portait sur plus de 500 établissements d'enseignement, sur la politique de relance des Zones d'Éducation Prioritaire. Du côté de l'enseignement universitaire, je donne des cours notamment de sociologie des professions: qu'est-ce qu'une activité professionnelle, comment se définissent les groupes professionnels, leurs identités et leurs cultures professionnelles?

✓ **Et actuellement, quels sont vos centres d'intérêts?**

LD: Comme je n'ai jamais voulu travailler uniquement dans le secteur de l'éducation nationale, je mène actuellement une recherche sur les professionnels de la santé mentale. Je voudrais d'ailleurs écrire un livre de synthèse sur les métiers relationnels, ceux dont l'objet n'est pas la transformation de la nature mais la transformation d'autrui: le travail social, la communication, l'enseignement...

En sociologie de l'éducation, je participe à une recherche internationale - avec des équipes françaises, belge, anglaise, hongroise et portugaise - sur la transformation des modes de régulations des systèmes scolaires. Notre question de départ est: y a-t-il émergence d'un modèle scolaire européen? Je pense qu'on en est loin, tellement les systèmes sont différents. Actuellement, deux modèles paraissent légitimes: le modèle français, plus centralisé, fondé sur l'idée d'obligation de résultat, de qualité du service public, avec une attention accordée à l'évaluation et des régulations relativement fortes des pratiques professionnelles enseignantes. D'autre part, le modèle anglais valorise le marché scolaire. Ces deux légitimités paraissent relativement inconciliables: laisse-t-on jouer le marché ou installe-t-on des mécanismes de régulation étatiques et sociétaux?

Bibliographie choisie

DEMAILLY L., *Le collège: crise, mythes et métiers*, Presses universitaires de Lille, 1991.

BOURDONCLE R., DEMAILLY L., Dir., *Les professions de l'éducation et de la formation*, Lille, Les Presses du Septentrion, 1998.

DEMAILLY L., GADREY N., DEUBEL Ph., VERDIÈRE J., *Évaluer les établissements scolaires: enjeux, expériences, débats*, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris, 1998.

DEMAILLY L., CAUTERMAN M.-M. et alii, *La formation continue des enseignants est-elle utile?*, Paris, 1999, PUF.

DEMAILLY L. (Éd.), *Évaluer les politiques éducatives. Sens, enjeux, pratiques*, De Boeck Université, Bruxelles, 2001.

✓ **Dans un article récent, vous affirmiez que l'évaluation constituait une nouvelle forme de régulation...**

LD: En effet, les anciens systèmes de régulation ne fonctionnent plus bien; deux modèles sont dévalorisés par l'histoire: d'une part, le modèle bureaucratique français, qui a montré son efficacité mais aussi ses limites; d'autre part, le modèle "communautaire": c'est-à-dire celui organisé autour d'une communauté ou d'un réseau qui produit son école de façon relativement cloisonnée par rapport aux autres. Ce modèle communautaire, pratiqué notamment en Belgique (cf. la structure des Pouvoirs organisateurs), est un modèle traditionnel dans le sens où le garant de la légitimité, c'est la tradition. Il s'avère trop peu rationalisé et montre lui aussi ses limites. Vous êtes d'ailleurs, me semble-t-il, dans une phase de mutation, de rationalisation.

✓ **Qu'est-ce qui vous frappe le plus dans le système belge?**

LD: La liberté totale de choix des parents dans la mesure où, on le sait, elle est porteuse d'effets pervers de ségrégation scolaire et sociale. Or, on n'ignore pas que ces ségrégations peuvent produire des effets négatifs sur les enfants, et donc ce choix politique (ne pas lutter pour introduire le maximum de mixité sociale possible) m'étonne. J'en comprends la logique au nom de la liberté, des valeurs de la famille, mais comme sociologue et Française, je ne peux m'empêcher d'en voir les effets globaux négatifs.

"Si professionnellement, je ne faisais pas ce que je fais, j'aurais aimé..."

... être sculpteur... et donc, en amateur, je sculpte la terre, le béton cellulaire. J'aime créer des scènes narratives mais aussi de l'abstrait, parce que je suis influencée par la sculpture cubiste. Quand je travaillerai moins, je ferai plus de sculpture.

"Le trait de personnalité le plus important chez un enseignant, c'est..."

... l'écoute et l'humour: l'écoute, parce qu'on ne peut pas enseigner sans connaître les élèves et donc les écouter. C'est d'eux qu'on apprend comment on peut leur enseigner quelque chose. D'autre part, l'humour: c'est le meilleur système de défense anti-stress dans cette profession fort stressante et donc, c'est un moyen de protection efficace pour l'enseignant et les élèves.

"Le livre qui a le plus influencé ma carrière, c'est..."

... *Le métier de sociologue*, de Pierre BOURDIEU: il présente, de manière didactique et systématique, la méthode sociologique. Ce n'est pas son meilleur ouvrage, mais c'est celui qui m'a décidée à aller le voir et à vouloir travailler avec lui. Son décès récent m'a donc frustrée des livres qu'il aurait encore pu écrire... ■

1. NDLR: suppression des filières dans les quatre premières années de l'enseignement secondaire français.



Évaluer les politiques éducatives

Depuis le 27 mars 2002, la Communauté française s'est dotée d'un nouveau décret¹ sur le pilotage de son enseignement. Ce décret remplace et affine les dispositions prévues en matière de pilotage dans le décret "Missions" du 24 juillet 1997. Il instaure une "Commission de pilotage" chargée notamment d'accompagner les réformes, d'instaurer un système d'indicateurs, de définir les orientations des formations continues des enseignants, de diffuser des outils pédagogiques, d'organiser des formes d'évaluation externe...

Le pilotage et l'évaluation des politiques éducatives est une responsabilité "qui s'est récemment

renforcée dans la plupart des pays occidentaux par le développement de l'obligation institutionnelle ou morale de l'évaluation de l'action éducative, la constitution de méthodes et d'instances spécifiques et, dans plusieurs pays, la publication de certains résultats d'évaluation". Ainsi s'exprime Lise DEMAILLY dans le dernier ouvrage qu'elle a coordonné². L. DEMAILLY a participé à un séminaire de formation pour directeurs organisé début juillet 2002 par le département pédagogique de la Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique. En prenant connaissance de ce nouveau décret et de la situation de l'enseignement francophone, elle y a notamment plaidé pour la construction d'outils statistiques performants. D'autre part, les procédures d'évaluation des établissements présenteront une certaine efficacité dans la mesure où les objectifs de ces évaluations seront suffisamment clarifiés.

Dans son ouvrage, L. DEMAILLY précise: "Comme la langue d'Ésope et comme l'information, l'évaluation peut être la pire ou la meilleure des choses et elle est toujours un instrument de pouvoir. Comme telle, elle produit des effets parfois imprévisibles et des effets boomerang". Loin d'être neutre, "l'évaluation est un terrain de lutte comme un autre". L'étude des formes concrètes que prend l'évaluation devrait "aider les acteurs sociaux qui le souhaitent à en saisir les potentialités innovatrices et démocratiques".

Le livre *Évaluer les politiques éducatives* a été l'occasion d'échanges internationaux autour des dispositifs et des pratiques d'évaluation. Ces comparaisons internationales "sont indispensables à la lucidité dans l'action concrète en faveur de formes d'évaluation dont les effets sociaux seraient bien ceux que nous désirons, le développement professionnel des enseignants et des cadres et la démocratisation de nos systèmes d'enseignement. Ce sont là en effet les deux buts prioritaires que l'évaluation de l'action publique pourrait et devrait servir. D'une part, aider les professionnels de terrain à développer la maîtrise individuelle et collective de leur action, à être mieux conscients de son sens, de ses référents, de ses valeurs, de ses effets. D'autre part, aider à une démocratisation réelle de nos systèmes scolaires, offrir à tous la possibilité effective de devenir un homme (ou une femme) instruit et un citoyen à part entière".

1. Décret relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, Moniteur Belge du 17 mai 2002. Voir http://212.190.77.115/mopdf/2002/05/17_2.pdf (pp. 54 à 57).

2. Lise DEMAILLY (Éd.), *Évaluer les politiques éducatives. Sens, enjeux, pratiques*, De Boeck Université, Bruxelles, 2001.

